Acte Certifié exécutoire

Envoi: 28/06/2010

Réception par le Prefet : 28/06/2010

Publication: 02/07/2010

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chaf du Service Administratif de

* OFFICE AND THE STREET OF THE



Extrait des délibérations

du Conseil Général

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CG-2010-2-4-8 **Séance du** vendredi 25 juin 2010

SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES AU CAPITAL DE COLMAR HABITAT

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2004/IV-403/3 du 5 novembre 2004 relative à la délégation de compétence dans le domaine du logement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité du 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE

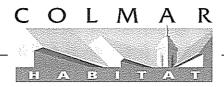
- Autorise, le Président du Conseil Général à souscrire 250 parts sociales à 20 € soit 5.000 € au capital de Colmar Habitat et à signer la déclaration d'adhésion correspondante.
- inscrit 5 000 € en autorisation de programme H321 « logement » et en crédits de paiement en chapitre 26, nature 261 fonction 72, titres de participation.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions





Liste des Sociétaires N° 2010

DECLARATION D'ADHESION

Le soussigné déclare son adhésion avec 250 parts sociales à

COLMAR HABITAT HLM

à 68000 COLMAR, dans laquelle la responsabilité des sociétaires est limitée à la somme de 5000 €, montant de 250 parts sociales souscrites.

Colmar, le

NOM : Conseil Général du Haut Rhin

Profession: Etablissement Public

Adresse: 100 Avenue d'Alsace – B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX

Signature: